

Engagé·es pour Une autre conception de la retraite

Dossier Janvier 2023

un droit à reconquérir
l'accès aux soins pour tous





© SNUIPP-FSU

CIVAM tient à sensibiliser et faire découvrir le monde de l'abeille aux enfants dans les classes ou les clubs Nature. Lors d'expositions ou de salons tels que «Graines de jardin» au Jardin des Plantes de Rouen, le rôle des abeilles dans la pollinisation, l'équilibre écologique et la biodiversité est présenté aux adultes.

Être acteur du changement pour sauvegarder les abeilles

Le bouleversement climatique, la mondialisation et l'usage intensif de pesticides ont bousculé le monde apicole. Cette espèce qui a traversé des millénaires sans aucun problème se trouve bien menacée ces 50 dernières années. Il ne suffit plus de poser une ruche au fond du jardin et de récolter du miel. Le taux de mortalité en sortie d'hivernage a explosé. Des abeilles désorientées ne retrouvent plus leur habitat. Des colonies sont retrouvées décimées ou bien désertent leur ruche. Le varroa – un parasite vecteur de virus et maladie – et

ces dernières années le frelon asiatique qui chasse les abeilles et les empêche de sortir pour faire leurs provisions pour l'hiver, contribuent à leur disparition.

Je cueille des essaims «sauvages» mais je ne peux pas dire si ce sont des abeilles normandes même si parfois elles sont noires. Ce ne sont pas de vraies souches locales. Protéger l'abeille noire locale de la propagation des variétés exotiques est compliqué. Seules les îles comme Ouessant permettent cette préservation.

Il faut reconnaître et faire connaître le rôle indispensable de l'abeille dans la pollinisation, l'équilibre écologique et la biodiversité de notre planète en pratiquant une apiculture respectueuse de l'environnement.

→ www.civam276.org

● **Propos recueillis par Sonia Lejeune**

Agir pour sauvegarder les abeilles

Éric, directeur d'école à la retraite depuis 2019, a toujours été fasciné par le monde des insectes et en particulier par les abeilles, C'est un parent d'élève qui le décide à franchir le pas, suite à une intervention dans une classe, il y a une dizaine d'années. Témoignage.

L'apiculture de nos jours demande une certaine expertise. Elle est devenue bien plus exigeante. J'ai adhéré, en Seine Maritime, au Centre d'Initiation et de Vulgarisation de l'Apiculture Moderne (CIVAM) des boucles de la Seine qui a pour objectifs de former de nouveaux apiculteurs et de multiplier les points de pollinisation en Haute-Normandie. Je trouve important de se retrouver afin d'échanger, de s'entraider et de partager ses expériences. Le CIVAM me permet ce genre de rencontres. Les apiculteurs expérimentés accompagnent les premiers pas des nouveaux. En effet, si les abeilles sont considérées comme des animaux d'élevage, elles restent des animaux sauvages; il est difficile d'apprivoiser des insectes qui ont une durée de vie de quelques mois en moyenne.

Partager

L'apiculture m'apporte beaucoup de plaisirs et d'apaisement. À observer, c'est fascinant. Je rencontre beaucoup d'anciens, pas mal d'actifs avec une vague de jeunes motivés et intéressés par les questions écologiques. Mon engagement dans l'association



© DR



Côte à côte

Chacun le constate et s'en inquiète: les dépenses pour se nourrir, se chauffer, se soigner, se loger ou encore se cultiver augmentent bien plus vite que les pensions. Décalage inéluctable? Le réchauffement climatique dérègle nos vies et recèle bien des dangers. Rien à faire? Les libertés publiques régressent. Au nom de quoi?

Les choix du président de la République et de sa majorité relative font peser reculs et menaces sur l'ensemble du monde du travail. Défendre le droit de vivre dignement à chaque étape de la vie et donner crédibilité aux revendications syndicales nécessitent donc d'interroger ces choix et tout particulièrement ceux qui aggravent l'inégale répartition des richesses, contournent et ignorent les défis climatiques ou la démocratie sociale, ce dont l'extrême droite fait son miel.

Les retraité-es, cibles de choix, ne sont pas seul-es dans le collimateur. Le droit de la jeunesse à se former, à construire son avenir est entravé. Celui des salarié-es en recherche d'emploi à être correctement indemnisé-es est dénié. L'amélioration des rémunérations et des conditions de travail n'est obtenue qu'au prix de mobilisations et de pressions syndicales fortes. Reculer encore l'âge de départ en retraite et augmenter la durée de cotisation, s'inscrit dans cette vision libérale: diminuer la dépense publique tout en épargnant les hauts revenus et les grandes entreprises d'une juste et nécessaire contribution. Conséquence: amputer encore le temps passé à la retraite et le niveau de vie des personnes retraitées actuelles et à venir. Le gouvernement garde son cap mais renouvelle l'habillage après le cuisant échec du système à points, craignant le mouvement social au point de travestir l'équilibre financier du système de retraites en dette prétendument abyssale.

Une large majorité des Français s'y refuse. Les retraité-es seront de nouveau aux côtés des jeunes, des actives et actifs pour promouvoir une autre conception de la retraite. Les propositions d'amélioration en matière de retraite comme de niveau de vie, d'accès aux soins et aux services publics ne manquent pas... Les possibilités de financement non plus!

● **Claude Rivé le 11 décembre 2022**

Sommaire

Dans mon association

02 > Agir pour les abeilles

Actu

- 04 > Retraites... en marche arrière
- 05 > Réévaluer les pensions
- 06 > Abondance? Argent public, MGEN

Dossier

- 07 > Construire la santé du futur
- 08 > Un constat désolant
- 09 > Protection sociale complémentaire
- 10 > Loi de finance de la Sécu

Actu

11 > Démocratie et 49.3

Sortir et découvrir

12-13 > Le Calvados

Actu

14 > Plus fort-es ensemble!

Pour vos papilles

15 > Cidre et calvados

3 questions à...

16 > Paul Devin

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 487

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directrice de publication : Guislaine DAVID

Rédaction : Jacques BRILLET, Alain DERCOURT, Evelyne FORCIOLI,
Jacques HATTABLE, Maryse LECAT, Jacques LECOFFRE, Sonia
LEJEUNE, Deny NONNET, Claude RIVÉ, Laurence TOURLOUT

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression : Limprime – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Réforme des retraites : marche arrière accélérée !

Le projet gouvernemental sur les retraites confirme une nouvelle étape de déclasserement social des personnes retraitées, futures comme actuelles. Cette réforme n'est pas engagée pour «sauver» le système des retraites, mais pour l'affichage d'une réduction globale du déficit que le gouvernement ne cesse d'aggraver à l'image des 8 milliards de baisse de cotisation pour les entreprises.

Le Projet de loi de finances 2023 expose en sa page 9 l'injuste mise à contribution des retraité-es pour la mise en œuvre de mesures que les baisses d'impôts et de cotisations, les cadeaux fiscaux aux entreprises empêchent.

« Cette maîtrise de la dépense sera rendue possible par des mesures de transformation structurelle qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre les priorités fixées par le gouvernement en termes de politique publique. Les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de



© SNUIPP-FSU

Retraites complémentaires : le compte n'y est pas !

Le 6 décembre 2022, à l'appel de la CGT, la FSU, Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires et LSR, de nombreux rassemblements ont eu lieu devant les préfectures et les sièges du MEDEF, parfois accompagnés d'audiences.

L'Agirc-Arrco qui gère la retraite complémentaire obligatoire des retraité-es du régime général a augmenté ses pensions au 1er novembre de 5,12%. Complétant celle de 4% de cet été pour le régime général, pour les salarié-es du privé mais aussi nos collègues polypensionné-es (bientôt un sur deux), la hausse ne comble ni le passif des années précédentes ni l'inflation subie en 2022. Les perspectives de l'augmentation des prix, notamment de l'énergie, en 2023, imposent de se mobiliser dès janvier pour l'indexation des retraites et pensions sur celle du salaire moyen. **Alain Dercourt**

l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage et la maîtrise des dépenses de santé...» « [Elle] permettra de poursuivre la stratégie de baisse des prélèvements obligatoires notamment avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur deux ans [et la] baisse généralisée des impôts pour les ménages et les entreprises.»

Toutes générations concernées

Dire à des jeunes qu'ils devront payer l'amélioration du système éducatif par une retraite fortement dégradée est inique, eux qui supportent déjà le fardeau de la « mal vie » ! Dire à des retraité-es que la sortie de la vie active engage leur déclin social inexorable est une atteinte inacceptable à leur dignité ! Les actions appelées à se développer dès le mois de janvier ont vocation à rassembler, jeunes, actifs et actives, retraité-es pour affirmer une autre conception de la société qui fasse place, dans le déroulement d'une vie, à des moments riches et respectueux que l'on soit en formation, au travail ou à la retraite. ● **Jacques Lecoffre**

Réévaluer les pensions pour vivre dignement

Au premier juillet dernier, le gouvernement a été contraint d'augmenter les pensions de 4 % sous la pression des mobilisations des retraité·es. Mais l'inflation s'est poursuivie au second semestre 2022, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie étant bien supérieure à l'inflation moyenne, conduisant à la reprise du décrochage du niveau de vie. Plusieurs études ont confirmé le recul subi tout au long des dernières années.¹



3 leviers de la mécanique d'appauvrissement...

1 → L'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires

Exemple : en décembre 2007, un salarié payé au SMIC percevait 1 280 € brut. En décembre 2022, il percevra 1 679 € brut (+ 31,2%). Un pensionné qui percevait la même somme en décembre 2007 percevra, en décembre 2022, 1 516 € brut (+ 18,4%)! Le différentiel est encore plus important si l'on compare l'évolution des pensions au salaire annuel moyen qui augmente beaucoup plus vite.

« Comme leurs revenus sont injectés dans l'économie, **les retraité·es contribuent au développement de la société toute entière** »

2 → Les dates de réévaluation

reportées du 1^{er} janvier au 1^{er} avril en 2009 par Nicolas Sarkozy, au 1^{er} octobre par François Hollande en 2015 et au 1^{er} janvier suivant en 2019 par Emmanuel Macron, elles ont fait perdre une année de remise à niveau.

3 → un nouveau mode de calcul

Jusqu'en 2015, les retraites étaient basées sur la prévision d'inflation de l'année suivante. En 2016, le gouvernement Hollande / Valls a indexé la remise à niveau sur l'Indice des Prix à la Consommation et l'a calculée sur la moyenne de l'inflation des deux années écoulées. Ce nouveau calcul aggrave les pertes, surtout en période d'inflation...

... à enrayer dès 2023

Retraité·es, du public et du privé partagent les mêmes revendications :

- **Retour à l'indexation des pensions** sur les salaires et pas de pension inférieure au SMIC
- **Rattrapage des pertes subies**
- **Annulation de la hausse de la CSG** décidée en 2017
- **Rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire** pour les parents isolés, les veufs et veuves
- **Amélioration des pensions de réversion**

En janvier, avec le groupe des neuf, les retraité·es de la FSU montreront que les moyens existent, en mettant fin aux aides sans contrepartie aux grandes entreprises, en taxant les dividendes indécents...

Comme leurs revenus ne sont pas stérilisés dans la spéculation mais injectés dans l'économie, les retraité·es contribuent au développement de la société toute entière. ● **Évelyne Forcioli et Claude Rivé**

Droit à pension



© DR

Partie intégrante du statut du fonctionnaire, la pension est « accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants-cause désignés par la loi, en rémunération des

services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions ». Assimilée à une continuation du traitement, elle a la même nature juridique. Elle ne rémunère pas seulement un travail mais garantit « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ».

Le recul du niveau de vie des fonctionnaires accédant à la retraite remet en cause l'ensemble de cet édifice. ● **Claude Rivé**

1. Voir notamment le dossier du dernier Pour Retraités et les principaux constats du G9.



Abondance pour qui ?

Comment accepter les propos d'Emmanuel Macron qui évoque la « fin de l'abondance » quand le PDG de Total Énergie augmente son salaire de 52 % ? Déjà, lorsqu'il gagnait 3 milliards par an, il n'avait pas de souci à se faire. En regard, les 4 % d'augmentation de pension donnent à peine quelques euros supplémentaires.

Comment peut-on réduire son chauffage lorsque la préoccupation est de limiter les dépenses pour pouvoir simplement vivre ? Comment ne pas être en colère ?

Toutes ces richesses que se partagent si peu de personnes dans le monde montrent les énormes inégalités. « Les 2 153 milliardaires du globe détiennent désormais plus d'argent que 60 % de la population mondiale » dénonçait l'ONG Oxfam en début d'année 2022. En France, 7 milliardaires possèdent plus que les 30 % des plus pauvres. Les 10 % les plus riches des Français concentrent la moitié des richesses du pays. Les revendications des retraité-es sont plus que légitimes : l'indexation des pensions sur le salaire moyen sera au cœur des prochaines mobilisations. ● **Maryse Lecat**

Argent public pour qui ? pourquoi ?

Si l'on compare l'évolution des aides sociales aux aides directes de l'État aux entreprises au cours des quinze dernières années, on constate que « le pognon de dingue » destiné au secteur privé augmente bien plus vite que l'action sociale publique.

En 2022, les aides aux entreprises représentaient l'équivalent de plus de 6 % du PIB (soit 160 milliards d'euros), en augmentation de 215 % sur un tout petit peu plus de 10 ans. Cela représente une croissance annuelle moyenne de 7,2 % par an, pour 2,5 % par an aux aides sociales. Quel décalage ! ● **Jacques Brillet**

Des ratios économiques en question. Pour mieux apprécier les enjeux, un petit rappel :

1 milliard d'euros équivaut à 459 634 années de SMIC brut (au taux du 1/08/2022 à 1678,95 € brut/mensuel reçu par le salarié).

PIB EN 2021	DÉFICIT BUDGET DE L'ÉTAT EN 2022	500 FORTUNES DE FRANCE EN 2022	BÉNÉFICE CAC40 EN 2021	ESTIMATION FRAUDE FISCALE PAR AN
2 452 milliards d'euros	172,6 milliards d'euros	Plus de 1 000 milliards d'euros (+ 100 % en 10 ans)	136 milliards d'euros (dont 69,4 milliards d'euros de dividendes et rachat d'actions)	80 à 100 milliards d'euros

Source FSU - Novembre 2022

MGEN tarifs retraité-es en hausse en 2023

Pour les retraité-es, la direction de la MGEN a décidé d'instaurer 4 tranches d'âge (60-65 ans, 65-70 ans, 70-75 ans, plus de 75 ans).

Par rapport à 2022 :

→ **Concernant le « panier référence »** (le plus utilisé), le pourcentage de cotisation pour les plus de 75 ans passe de 4,92 % à 5,04 % avec un plancher à 804 € (+ 54 €) et un plafond à 1 806 € inchangé !

→ **Concernant le « panier intégral »**, les pourcentages augmentent : - de 5,86 % à 6,09 % pour les 2 tranches d'âge jusqu'à 70 ans,

- de 6,12 % à 6,36 % pour celle de 70 à 74 ans,

- de 6,12 % à 6,48 % à partir de 75 ans.

Les cotisations « plancher » augmentent toutes jusqu'à 81,50 € (« intégrale » plus de 75 ans). Les plafonds restent identiques !

ATTENTION ! Ces augmentations vont se cumuler avec celles liées à la progression de 4 % des pensions. Pour retrouver le montant de votre cotisation annuelle, consulter le site MGEN, onglets « mes actions rapides, mes cotisations ». ● **Deny Nonnet**



© SNUIPP-FSU

Sommaire du dossier

- 07 > Construire la santé du xxi^e siècle
- 08 > implacables constats!
- 09 > En sortir par le haut
- 10 > Financements insuffisants

Dossier réalisé par: Alain Dercourt, Sonia Lejeune, Deny Nonnet, Claude Rivé.

Pour construire le système de santé du xxi^e siècle

Fin 2012, un collectif d'économistes, de chercheurs, de médecins de renom et d'horizons divers¹ titrait ainsi une tribune libre: « Dans cinq ans, il sera trop tard pour sauver notre système de santé! » Il expliquait: « Ce magnifique système de soins conçu au milieu du xx^e siècle se dégrade à une vitesse sans cesse plus rapide (...) Les mesures sectorielles à répétition sont de plus en plus coûteuses et de moins en moins efficaces pour ralentir la désintégration du système.

Notre modèle, conçu à l'aube de notre siècle, est inadapté à son environnement et craque de toutes parts, malgré la qualité exceptionnelle de ses ressources. Ce grand gâchis ne sera stoppé que par une réforme systémique, qui peut générer un rebond rapide et massif. Elle est prête dans son contenu, elle est possible politiquement et elle est urgente si l'on veut réussir.»

Et de tracer une série d'axes:

→ À propos du « virage ambulatoire: ce ser-

vice public territorial de santé induit une reconstruction de l'hôpital public à partir de son ancrage territorial et de son rôle de fer de lance de l'excellence de la médecine française.»

→ Concernant l'évolution du financement des dépenses de santé: « La Sécurité sociale sera le financeur exclusif de la plupart des prestations, à l'exception de certains paniers de soins, remboursés par une assurance privée supplémentaire, selon un modèle mutualiste à affiliation individuelle.»

→ Les signataires s'opposent à « une financiarisation sans limites de quelques grands groupes et d'affairistes multiples qui auront poussé au maximum la marchandisation de la santé en France.»

Un débat nécessaire

La pandémie a souligné combien notre société est bousculée par de profonds changements épidémiologiques. Ils sont aussi démographiques, économiques,

climatiques et environnementaux. Aussi diverses soient-elles, les pistes avancées par des professionnels, des syndicats, des élu-es de tous bords, des associations doivent alimenter un débat national. C'est la condition pour que des choix essentiels pour toute la population ne soient pas confisqués ou arrêtés en catimini. Ouvrir la voie à un système de santé répondant aux besoins de toutes et tous impose aussi que les controverses soient arbitrées démocratiquement, en toute transparence. Informer sur les enjeux et les possibilités de financement est une nécessité.

Avec d'autres, SNUipp et FSU ont des propositions à faire valoir.

1. Parmi les signataires: Jean-Luc Harousseau, ancien président de la Haute Autorité de santé; Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France; Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France; Olivier Saint-Lary, président du Collège national des généralistes enseignants; Philippe Sansonetti, professeur au Collège de France, chercheur à l'Institut Pasteur et à l'Inserm... Liste complète sur le site de l'Institut Santé.

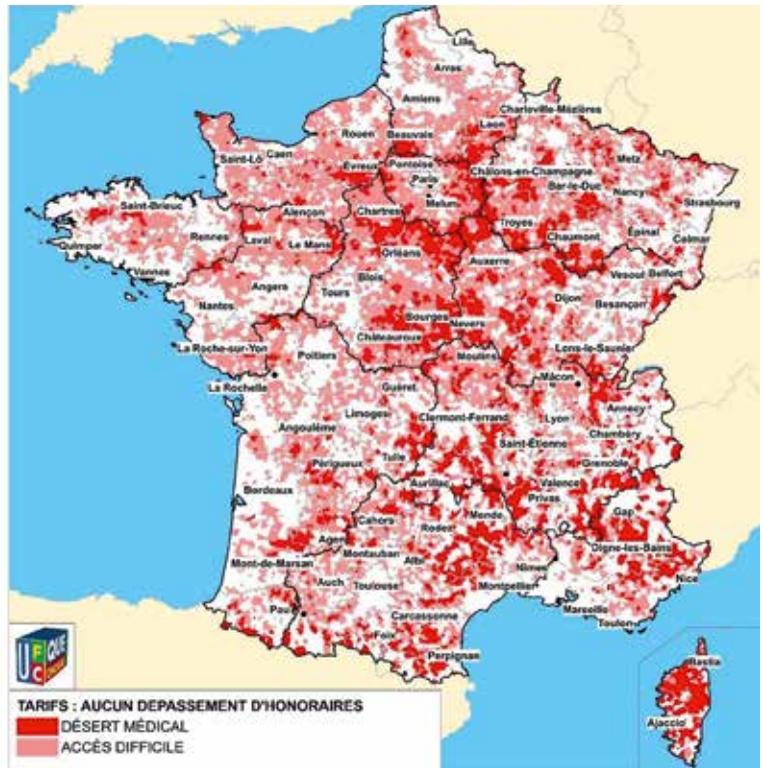
Implacables constats !

En 2019, 5,4 millions de personnes n'avaient plus de médecin traitant. Selon une étude d'UFC-Que Choisir (novembre 2022), 44 % des généralistes refusaient alors de prendre de nouveaux patients.

Les 8 700 médecins sortant de formation cette année sont très loin de couvrir les besoins liés aux départs en retraite, à l'évolution des métiers de santé, à la féminisation et aux aspirations à exercer collectivement sur un temps de travail normal.

Selon l'étude de la DREES¹ n°89, fin 2021, 209 000 médecins étaient en activité (-2,7% en un an): « la diminution des effectifs projetés de médecins se cumulant à l'augmentation et au vieillissement de la population, la densité standardisée baisserait de façon prononcée et ne retrouverait son niveau de 2021 qu'en 2035. La baisse la plus importante concerne les médecins généralistes ». Considérant la formation initiale comme un « levier puissant mais à long terme », elle précise: « si former plus de médecins ne règle pas *ipso facto* les problèmes de distributions géographiques, ce peut être une condition nécessaire dès lors qu'il y a un manque global d'effectif ».

Le gouvernement peut toujours répéter qu'il a aboli le numerus clausus. Son projet de loi de finances restreint les moyens nécessaires à l'enseignement supérieur, limite de manière toujours drastique les possibilités de formation des professions médicales et refuse la décentralisation des lieux de formation.



Carte de la fracture sanitaire pour les généralistes

Éliminer les dépassements d'honoraires

L'étude UFC-Que Choisir analyse les conséquences des dépassements d'honoraires pourtant plafonnés dans trois spécialités en secteur 2: « dès lors qu'on intègre le critère financier à la fracture sanitaire, quasiment toute la France devient un désert médical pour l'accès à un spécialiste ». On devine aisément ce qu'il en est du secteur 3 non conventionné donc sans aucun plafond!

Enfin, en matière d'installation des médecins généralistes et spécialistes, elle n'hésite pas: « Mettre fin au dogme de la libre installation des médecins libéraux n'est plus aujourd'hui une possibilité. C'est un impératif. »

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des solidarités et de la santé.

Pénurie de médicaments

Toutes les classes de médicaments sont en rupture... Alors que les épidémies de grippe, de bronchiolite progressent et que celle du COVID redémarre, le manque des médicaments inquiète les officines pharmaceutiques et les patient-es. Le paracétamol vient à manquer ainsi que l'amoxicilline, antibiotique utilisé chez l'adulte et chez l'enfant. La création d'un pôle public du médicament devient urgente pour organiser une fabrication et une distribution des médicaments adaptées aux besoins des malades.

Couverture santé: sortir par le haut

L'utilisation à répétition du 49.3 révèle le mépris dans lequel le gouvernement tient le rôle du parlement. Il agit avec les organisations syndicales de manière tout aussi autoritaire, fixant avant toute consultation (qu'il substitue à la négociation) le cadre dans lequel elles pourront émettre un avis.

Le gouvernement exige au préalable des syndicats qu'ils situent leurs interventions dans le cadre contraint de ses orientations. Tel a été le chantage au moment d'établir le protocole sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique. « Signature contrainte », « L'ordonnance de février 2021 et l'accord relatif à la PSC des agents de l'État instaurent un modèle qui ne correspond pas à ce que porte la FSU » a estimé son Congrès National. Pour échapper aux pièges tendus, le SNUipp et la FSU vont devoir donner corps à la revendication du « 100 % Sécu », c'est-à-dire l'obtention de la couverture santé à 100 % par l'Assurance Maladie Obligatoire.

Alimenter le débat public

De très hauts fonctionnaires ont pris leurs distances. Des institutions comme le Haut Conseil à l'Avenir de l'Assurance Maladie ont aussi avancé certaines pistes alternatives. Même la Cour des comptes a dénoncé ce système dispendieux à deux étages (Sécurité sociale + complémentaires).

Pour échapper aux pièges tendus, le SNUipp et la FSU vont devoir donner corps à la revendication du « 100 % Sécu », c'est-à-dire l'obtention de la couverture santé à 100 % par l'Assurance Maladie Obligatoire.

Toute une partie du monde médical n'est pas en reste (cf p7). Il appartient au SNUipp et à la FSU, qui n'acceptent pas que la santé soit mise sur le marché, de rechercher toutes les convergences pour trouver les voies du progrès. Au



sein de la Section Fédérale des Retraités-es Nationale (SFRN), les militant·es du SNUipp ont participé à l'élaboration d'une contribution: « Parmi les pistes envisagées: tribune, campagne envers les syndiqué·es, séminaire, colloque intersyndical, stages, articles réguliers dans nos publications, publications spécifiques, réunions départementales... ». Pour ne pas que retraitées et retraités soient les premiers frappés avant tous les autres!

PSC dans la Fonction Publique: mutualité en danger

Les complémentaires sont en concurrence pour répondre aux appels d'offre afin de désigner quel sera l'opérateur qui proposera le contrat de groupe auquel les fonctionnaires de chaque ministère seront obligatoirement affiliés. Elles élaborent leur stratégie pour emporter les marchés.

La MGEN est un bastion du mouvement mutualiste (2 millions d'adhérent·es en contrats individuels facultatifs). Le basculement d'un marché relativement protégé vers un marché plus concurrentiel en contrats collectifs où les assureurs sont offensifs et plus

agressifs la mettra en difficulté. D'autant que les tarifs de groupes sont moins rémunérateurs que ceux des contrats individuels.

Pour faire face, la MGEN est engagée dans des stratégies d'adaptation aux lois du marché: rogner sur les coûts pour être « compétitif » et sur les tarifs pour taxer ceux qui « coûtent cher ». La MGEN va supprimer 800 emplois, soit près de 20 % des effectifs de sa fonction d'assurance (Les Echos, 20/10/22). Elle module les tarifs en fonction du risque santé en instaurant par exemple 4 taux au-delà de 60 ans en 2023. (Extraits de la contribution de la SFRN)

Une loi de Financement de la Sécurité sociale 2023 sans moyens

Le débat sur les moyens à allouer au budget de la sécurité sociale pour répondre aux besoins de santé de la population n'a pas eu lieu. L'adoption sans vote a escamoté la question des recettes alors que le gouvernement ne cesse d'assécher son financement par le transfert à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) des dépenses liées à la crise sanitaire, par les exonérations de cotisations sociales etc...



L'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) en-dessous de l'inflation!

S'il rééquilibre les moyens entre les établissements de santé (+ 4,1%), le médico-social (+ 5,1%) et la médecine libérale au niveau des soins de ville (+ 2,9%), l'ONDAM 2023 (244,1 milliards) conduit irrémédiablement à un nouvel affaiblissement de notre système de santé.

Présenté comme en hausse de 3,7% par rapport à 2022, il lui est en réalité inférieur (-1,8 milliards). Nettement en retrait par rapport à l'inflation constatée, il n'intègre pas les revalorisations de la fonction publique hospitalière.

Elle s'inscrit dans la logique du programme de stabilité transmis par le gouvernement à la commission européenne en juin 2022. L'obsession libérale de limitation de la dépense publique (tout en multipliant les cadeaux sans contreparties aux entreprises les plus grandes) alimente la crise de la médecine de ville et de l'hôpital.

Les ménages sont devenus les premiers financeurs.¹

Pour faire face aux déserts médicaux, les solutions sont renvoyées au plan local ou relèvent de l'accessoire (aides à l'installation, 4^e année d'internat...)

Signe du renoncement à porter remède au dramatique manque de personnels dans les EHPAD, 170 millions d'euros financeront à peine 1/2 poste par établissement. Après le refus d'une loi grand âge, seules deux heures de plus d'accompagnement hebdomadaire des personnes âgées sont prévues pour « renforcer l'attractivité » des métiers d'aides à domicile... en 2024.

1. La part de financement des employeurs privés de 51% en 1990, était déjà tombée à 36,5% en 2019. (rapport du REPS)

Parmi les solutions

- **Prendre en charge à 100 %** par la Sécurité sociale les soins prescrits
- **S'opposer à la fusion des budgets** de l'État et de la Sécurité sociale
- **Mettre fin aux allègements et exonérations** des cotisations sociales
- Revenir à la gestion de la Sécurité sociale **par les représentant-es élu-es des assurés-es**
- **Promouvoir des centres de santé publics**, en lien avec les hôpitaux ou EHPAD dans tous les territoires
- Créer un **grand service public de l'autonomie** en établissements et à domicile
- **Prendre en charge à 100 % la perte d'autonomie** par la branche maladie de la Sécurité sociale
- **Créer 100 000 emplois dans l'hôpital public**, 100 000 pour les services à domicile, 100 000 pour les EHPAD.

Une démocratie malmenée



© SHUTTERSTOCK

Aux dernières élections législatives, le gouvernement n'a pas obtenu de majorité absolue. Aurait-il pu dans ces conditions redonner toute sa place au parlement? Le recours au 49.3 et aux ordonnances et la mise en place du Conseil National de la Refondation (CNR) questionnent les principes de démocratie de notre V^e République où s'opposent l'exécutif et le législatif.

En l'absence d'une majorité absolue, le gouvernement évite les délibérations parlementaires pour ne pas se retrouver en difficulté. Le Conseil National de Refondation illustre cet évitement. Il a vocation à travailler sur les chantiers prioritaires du quinquennat. L'acronyme de ce projet reprend celui du Conseil National de la Résistance qui a forgé le modèle social français (Sécurité sociale, nationalisations dont celles de l'électricité et du gaz, statut de la fonction publique d'État). Ces chantiers correspondent aux attributions du Parlement et ont comme objectif de détricoter notre modèle social.

Dans ces conditions, certains se demandent s'il est encore utile d'aller voter pour élire des député-es!

Dès 2018, le gouvernement avait voulu réduire les délais de discussion des textes législatifs et diminuer de 30% le nombre de député-es.

Ce gouvernement est celui qui recourt le plus aux ordonnances et qui répond le moins aux questions des parlementaires,

au point que le président du Sénat a dû procéder à un rappel à l'ordre.

Cerise sur le gâteau, le 49.3.

La première ministre engage la responsabilité de son gouvernement à chaque étape des examens des projets de lois de finances (PLF), de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et aujourd'hui des retraites en ayant recours au 49.3. C'est la dixième fois qu'il est utilisé lors de ce quinquennat. À cette allure, le gouvernement de Madame Borne battra-t-il le record de Michel Rocard qui l'avait utilisé 28 fois? Le parlement serait-il cantonné au rôle de « chambre d'enregistrement » sans toucher aux manettes?

Les acteurs sociaux sont tout autant méprisés. Pour la vie démocratique de notre pays, ne faut-il pas réfléchir à un autre équilibre des pouvoirs? Et notamment à la suppression de l'hyper pouvoir présidentiel?

Voilà ouverts de fructueux chantiers de réflexion!

● **Évelyne Forcioli**

– Biblio –



Cyprien Boganda
L'Empire du cash, comment les fonds d'investissement rachètent le monde

Depuis trois décennies, les fonds d'investissement règnent en maîtres au cœur de l'économie mondiale. Ils contrôlent les entreprises, s'emparent des cliniques, des EPHAD comme des clubs de foot, spéculent sur le prix de l'immobilier et financent des campagnes électorales. Mais aiment vivre cachés.

Ces financiers, qui ont pour nom Apollo, Blackstone ou KKR, gèrent plus de 4 500 milliards de dollars d'actifs en 2020 – près de deux fois le PIB français. Les cinq plus importants emploient environ un million de personnes dans le monde, à travers les multinationales qu'ils possèdent.

Les fonds d'investissement sont au cœur de l'actualité sociale. Derrière le démantèlement tragique de Vivarte, ancien fleuron du textile qui vient d'annoncer la vente de sa dernière enseigne, derrière la faillite des restaurants Courtepaille ou les déboires d'Office Dépôt, ils sont à la manœuvre. Cet ouvrage très bien documenté, pour comprendre enfin ces fameux fonds d'investissement et la menace qu'ils représentent, donne aussi des raisons d'agir.

● **Alain Dercourt**



Le Calvados, un territoire de nature et de culture

Notre syndicat offre aux retraité-es des espaces de réflexion et d'action collective mais aussi des occasions de rencontres et de sorties. Les retraité-es du SNUipp du Calvados ont pu parcourir le Bois du Breuil, site exceptionnel par sa faune et sa flore, avant de partager un repas convivial à Trouville-sur-Mer, ville de caractère, puis de visiter les Franciscaines à Deauville...

Situé à 4 km de Honfleur, le bois du Breuil est l'une des rares forêts en bordure du littoral, ouverte au public. C'est un ensemble forestier de 120 hectares, propriété du Conservatoire du Littoral. Son chemin de ronde, bordé de rhododendrons, ainsi qu'une superbe allée de hêtres centenaires et d'arbres aux formes étonnantes, font la renommée du bois dans la région. Le Bois du Breuil occupe un plateau situé face à la mer. C'est l'une des quelques forêts dont l'exploitation est complètement écologique. Ainsi, avec le soutien de l'Office National des Forêts, le débardage est effectué à l'aide de chevaux, comme c'était le cas dans le temps. Chevreuils, sangliers, écureuils et des espèces d'oiseaux rares comme le pic noir y trouvent refuge!

Trouville-sur-Mer, une ville secrète, aimée des peintres

Trouville-sur-Mer est situé sur la rive droite de la Touques, en face de Deauville, sa rivale historique... À l'origine, c'était un tout petit port de pêche devenu une destination touristique dès le XIX^e siècle, avec la mode des bains de mer.

L'essor de la station balnéaire est dû en particulier à sa fréquentation par un petit groupe de peintres parmi lesquels Claude Monet qui y peint 7 tableaux et Camille Corot dont le *Trouville, bateaux de pêche échoués dans le chenal* est visible au musée d'Orsay. Eugène Boudin qui fut l'un de ceux qui peignit le plus la ville et sa société, devint le peintre de la station que l'on surnomma « la Reine des plages ».

Trouville a souffert de destructions lors de la seconde guerre mondiale. Le dessinateur Raymond Savignac a contribué, par de nombreuses affiches, à relancer la vocation de cette station balnéaire où il a résidé les 25 dernières années de sa vie.

Trouville-sur-Mer regorge de secrets qui ne demandent qu'à être connus et partagés!



© SNUJPP-FSU

Les Franciscaines, un lieu incontournable

Désormais entièrement dédié à la culture, le bâtiment où vivait, depuis 1878, une congrégation des sœurs Franciscaines est un lieu patrimonial remarquable de Deauville. « Les Franciscaines » rassemble un musée, un auditorium, une salle de spectacles, des espaces d'exposition, de lecture et de documentation structurés autour de thèmes chers à cette ville : le cheval, le cinéma, le spectacle, la photographie...

L'essor de la station balnéaire est dû en particulier à sa fréquentation par un petit groupe de peintres parmi lesquels Claude Monet et Camille Corot

Avec une scénographie innovante, ce lieu de vie deauvillais invite le visiteur à devenir acteur et à mettre son « imaginaire à l'œuvre ». Ici, pas de parcours fléché, chacun choisit en fonction de ses inspirations. Spectacles, concerts, rencontres littéraires, conférences, grandes expositions, rendez-vous culturels y sont programmés tout au long de l'année.

Au cœur du bâtiment, un musée est dédié au peintre figuratif André Hambourg (1909-1999). La Cour des expositions et la Galerie des maîtres accueillent notamment des chefs-d'œuvre des plus grands peintres impressionnistes.

La saison culturelle des Franciscaines est à consulter sur leur site : www.lesfranciscaines.fr!

La Côte Fleurie ne finit pas de surprendre. Elle a encore beaucoup de lieux pittoresques à dévoiler. ● **Laurence Tourlout**



© SNUJPP-FSU

Le saviez-vous ?

Alexandre Dumas (père) évoque Trouville dans ses mémoires! «[...] Arrivé au Havre, je me mis en quête d'un endroit où passer un mois ou six semaines; je demandai un village, un coin, un trou, pourvu qu'il fût au bord de la mer; on me nomma Sainte-Adresse et Trouville. [...] et ayant appris que Trouville était encore plus isolé, plus perdu, plus solitaire que Sainte-Adresse, j'optai pour Trouville. [...]».

Quelques liens utiles:

- www.ot-honfleur.fr/visiter-decouvrez/patrimoine/le-bois-du-breuil/
- www.trouillesurmer.org/
- www.mairie-deauville.fr/ville/les-franciscaines

Vie syndicale : Bien plus fort·es ensemble !

Au SNUipp et à la FSU, le retour à la retraite à 60 ans, le maintien du niveau de vie à la fin de la période professionnelle, l'accès aux soins pour chacun·e sur tout le territoire ou encore le développement et la modernisation des services publics constituent le cœur de l'engagement des retraité·es. C'est pourquoi elles et ils élaborent revendications et initiatives dans les Sections Fédérales de Retraité·es. En relation avec les sections départementales du SNUipp et de la FSU, celles-ci assurent le lien avec les collègues actives et actifs et la continuité de l'action intergénérationnelle.



© SNUIPP-FSU

Devant les combats qui s'annoncent, au SNUipp comme à la FSU, la démarche unitaire n'est pas une option!

Partageant ces préoccupations avec les autres fonctionnaires à la retraite, les retraité·es du SNUipp-FSU agissent ensemble, notamment au sein de la FGR-FP (lire ci-dessous). Même affaibli, notamment après le départ des syndicats de l'UNSA, ce cadre pluraliste est un atout. Mais les agents de la Fonction Publique ne vivent pas en vase clos! La France compte désormais plus de 17,5 millions de retraité·es dont plus de 3 millions reçoivent une pension (de droit direct) au titre des fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale).

Retraités : une force qui compte!

Cette proportion de la population qui continue d'augmenter constitue une force pesante désormais fort dans le paysage social.

Que l'on vienne du privé ou de la fonction publique, toutes et tous sont pour l'essentiel confronté·es aux mêmes aspirations et aux mêmes obstacles. Depuis plus de 8 années, le « groupe des 9 »¹ exige avec constance que dans cette troisième période de la vie, chacune et chacun soit reconnu comme citoyen à part entière, puisse bénéficier des droits acquis par des années de travail et de conditions de vie satisfaisantes. Coordination de plus en plus solide et précieuse en ce début 2023 qui voit s'accélérer encore l'offensive du patronat, du pouvoir aidé de la droite voire de l'extrême droite. Devant les combats qui s'annoncent, au SNUipp comme à la FSU, la démarche unitaire n'est pas une option! À chaque adhérent·e de prendre toute sa place! ● **Claude Rivé**

1. FSU, CGT, Solidaires, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, LSR, Ensemble et solidaires (ex UNRPA)

Congrès de la FGR-FP

Le 67^e congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique aura lieu à Dax les 4, 5 et 6 avril 2023. Association créée en 1936, elle réunit 25 000 retraité·es : des adhérent·es directes, des membres de syndicats et de groupements. Les retraité·es du SNUipp-FSU y représentent une des composantes les plus importantes. Active dans le « groupe des neuf », elle agit avec les unions de fonctionnaires retraité·es dans le cadre du « Pôle des retraités ». La FGR-FP très active au niveau national dans le Haut Conseil de l'Enfance et de l'Âge, s'engage aussi dans les Agences Régionales de Santé et dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Le congrès, constitué des membres de la Commission exécutive nationale, des délégués départementaux et des représentants des syndicats, a pour mission de préparer la feuille de route des trois



© SNUIPP-FSU

années à venir. Les motions – Fonction Publique, fiscalité, place du retraité dans la société, protection sociale - issues des débats de Dax énonceront les revendications portées dans les différentes instances.

Les retraité·es du SNUipp-FSU participeront avec détermination aux travaux de ce congrès. ● **Alain Dercourt, Deny Nonnet**

Accompagner votre promenade en Calvados



© UNSPLASH / FRANCK THERIAUX

Deux propositions pour déguster un calvados :

Un petit verre (8 cl) de calvados léger avec quelques morceaux d'un fromage à pâte forte tel Livarot, Munster, Maroilles ou Époisses. Un verre ballon (20 cl) d'un calvados vieux avec deux ou trois madeleines de la biscuiterie des Jeannette. Dans ce cas-là prenez votre temps, au moins une heure ou deux pour vider votre verre dans votre soirée, et en apprécier toute la richesse.

● Jacques Hattable



© SHUTTERSTOCK

Les appellations

A.O.C. :

- Calvados
- Calvados du pays d'Auge
- Calvados Domfrontais (avec ajout du poiré)

La classification :

- **Fine, 3 étoiles, 3 Pommes ou VS :** vieilli 2 ans en fûts de chêne.
- **Réserve :** vieilli 3 ans, VSOP : vieilli 4 ans, XO ou hors d'âge : vieilli 6 ans.
- **Millésimé :** comme pour le champagne, alcool de cidre issu d'une année.

La Normandie n'a pas de vignes, n'a plus de vignes, n'a pas encore de vignes. En fait l'association des vignerons normands s'est créée en janvier 2022.

Le pari de renaissance est basé sur l'histoire (présence de vignes aux XI^e et XII^e siècles), sur le réchauffement climatique, et doit beaucoup à l'envie des futurs exploitants. Ceux qui existent, affichent fièrement leur production mais laissons-les grandir et parlons ici d'une très vieille production de plusieurs siècles, le Calvados.

« Café calva ! » L'expression évoque le comptoir du bistrot au petit jour et l'alcoolisme populaire décrit par Zola. Aujourd'hui, comme d'autres alcools, le Calvados a acquis ses lettres de noblesse et affiche ses châteaux, avec une distribution qui a franchi largement les frontières de la Normandie. Le résultat est très lié au travail en cave et en fûts, et aux assemblages du maître de chai.

La distillation des fruits (pommes mais aussi poires) pour le cidre se fait avec des variétés différentes, des maturations différentes, parfois des années différentes. Pour une eau de vie fraîche et fruitée, le

producteur choisira des cidres frais. Pour un alcool avec un potentiel de vieillissement, ce seront plutôt des cidres matures (certains distillés deux fois) et une transformation opérée au contact des fûts de chêne. Outre la couleur de plus en plus sombre avec le vieillissement, la mention sur l'étiquette de l'année de distillation ou l'année de récolte est une bonne indication. Le degré d'alcool, pour sa part, ne sera jamais inférieur à 40 degrés.

Cuisiner au calvados

Les possibilités sont grandes de cuisiner au calvados, notamment avec les volailles, du simple poulet à l'oie bien grasse. Pour ma part, je suggère la canette que vous ferez flamber en fin de cuisson au four. Le deuxième apport d'alcool flambé sera pour votre accompagnement de pommes que vous aurez fait rôtir en quartiers au beurre avant d'ajouter une bonne cuillère de crème fraîche bien sûr !



Paul Devin

Paul Devin a été secrétaire national de la FSU et secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des personnels d'inspection. Aujourd'hui retraité, il préside l'Institut de recherches de la FSU.

© SNUIPP-FSU

1) La valeur républicaine « laïcité » a-t-elle évolué depuis la loi de 1905 ?

Dans ses principes, non ! Elle reste fondée sur la même double affirmation. D'une part, celle d'un engagement républicain pour garantir la liberté de conscience et de culte. D'autre part, celle de la séparation des Églises et de l'État, c'est-à-dire de l'engagement de l'État à ne plus se mêler des cultes qu'il s'agit de les reconnaître, de les financer, de s'immiscer dans leur organisation. Pour résumer, le principe reste celui d'une liberté pour les citoyens et d'une contrainte pour l'État et donc pour ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.

La seule évolution légale majeure est celle de la loi de mars 2004 qui fixe une contrainte qui concerne les élèves, à qui il est interdit de porter des signes ou des tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.

2) Pourquoi la laïcité se retrouve-t-elle régulièrement à la une de l'actualité ?

Il y a des raisons différentes et loin d'être convergentes. Mais souvent, elles procèdent d'une ambiguïté entretenue qui voudrait laisser croire que la laïcité exigerait l'interdiction des manifestations publiques d'une appartenance religieuse. Or, la neutralité de l'État n'engage pas la neutralité du citoyen. Pour garantir la liberté de conscience, la laïcité ne contraint pas le citoyen mais l'État et ses services.

L'extrême-droite et ceux qui désormais partagent ses idées sur ce sujet veulent imposer une autre grille de lecture : celle d'une menace de domination culturelle de l'Islam qui pèserait sur les cultures occidentales. De ce fait, ils voudraient que les manifestations publiques de l'appartenance à l'Islam soient interprétées comme des risques contre lesquels il faudrait se protéger. Mais notre idée républicaine de la laïcité vient justement s'opposer à de tels amalgames puisque la République est engagée à garantir la liberté religieuse sans faire aucune distinction entre les religions. Ce principe n'est évidemment pas contradictoire avec la nécessité intangible d'actions contre ceux qui tiennent des discours de propagande contre les valeurs démocratiques ou qui en appellent à la violence de l'intolérance. C'est la même chose à l'école où il faut impérativement distinguer les situations d'atteinte déterminée à la laïcité, qui heureusement restent rares, de celles qui relèvent de la provocation ou des fragilités du jugement qui caractérisent les adolescentes et adolescents. N'oublions jamais que l'enjeu essentiel est de transmettre la culture commune et les capacités de jugements raisonnés qui permettront au citoyen de choisir en toute conscience. Cela devrait nous amener à renoncer dans la plupart des situations à des réactions sécuritaires pour faire le choix délibéré de l'éducation.

3) Comment faire vivre la laïcité dans notre société ?

Tout d'abord, en ayant le souci de la réalité des faits, c'est-à-dire en refusant les dramatisations qui voudraient nous faire croire que notre société et tout particulièrement l'école auraient renoncé à la laïcité. À la suite des attentats contre Charlie Hebdo, la presse et bien des commentaires politiques ont parlé essentiellement des incidents et de la perte des valeurs qu'ils signifieraient. Ils ont oublié de dire que dans la quasi-totalité des établissements, ce qui a caractérisé le lendemain des attentats est, d'abord et avant tout, que les élèves, les parents, les enseignants et l'ensemble des personnels ont partagé les mêmes convictions d'un rejet absolu de l'intolérance, de la violence aveugle et du fanatisme religieux. L'idéal laïc est bien vivant dans notre société. Au lieu de déplorer sa soi-disant perte, continuons à le nourrir de culture, de jugements raisonnés, de volontés éducatives émancipatrices et c'est ainsi que nous le ferons perdurer dans sa finalité essentielle, celle de garantir la liberté de conscience.

● **Propos recueillis par Alain Dercourt**



La laïcité à l'école, pour un apaisement nécessaire sous la direction de Paul Devin, préface de Nicolas Cadène.

19€ - Institut de la FSU